



DÉCISION
relative à l'affermissement de la tranche
optionnelle n°1 du marché de travaux de la
rue des Petites Pousses - Fouilles
archéologiques du chantier de
réaménagement de la voirie (assainissement,
nouveau pavage, affaissement de trottoirs, voirie,
etc.)

N° 25556

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.521-2 et L.521-10 ;
Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment ses articles L.2121-1 et R.2121-1 à R.2121-4 ;
Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 relative à l'approbation des articles L.521-2 et L.521-10 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la signature du marché n°2024-0000000-00 avec l'Entreprise le 07 mai 2024 ;
Vu l'article 1.2 du fascicule d'engagement du marché prévoyant relatif aux délais d'exécution et aux modalités d'affermissement des tranches ;

DÉCISION

Les prestations de la Tranche Optionnelle n°1 de la rue des Petites Pousses - Fouilles archéologiques du chantier de réaménagement de la voirie n° sont approuvées et seront exécutées dans les conditions prévues au marché ;

Délai de livraison de la tranche est, à compter du 08 août 2024

Délai de commencement des travaux de la tranche concernée, 08 août 2024

Délai d'exécution de la tranche concernée, 1 jour (jours ouvrés)

La présente décision prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Fait à Limoges, le 08 août 2024

Signé électroniquement le 08/08/2024

Publié le jeudi 08 août 2024



Recueil de délibérations - Décisions et Résolutions
des délibérations adoptées en séance publique
des délibérations adoptées en séance publique

DÉCISION

Décision relative à l'affermissement de la tranche optionnelle n°1 du marché de travaux de la rue des Petites pousses

1 DOCUMENT - Publié le 8 Août 2024



DEC_CP_25556_AFFERMISSEMENT_TO_1_RUE_PETITES_POUSSSES_FOUILLES_ARCHEOLOGIQUES.pdf
(.pdf, 237,0 Ko)



TÉLÉCHARGER